


DEVIS TECHNIQUE

DIRECTEUR TECHNIQUE
YVES SAVARD

514 844-6683 yves.savard@equipespectra.ca

59, rue Sainte-Catherine Est

514 844-3500

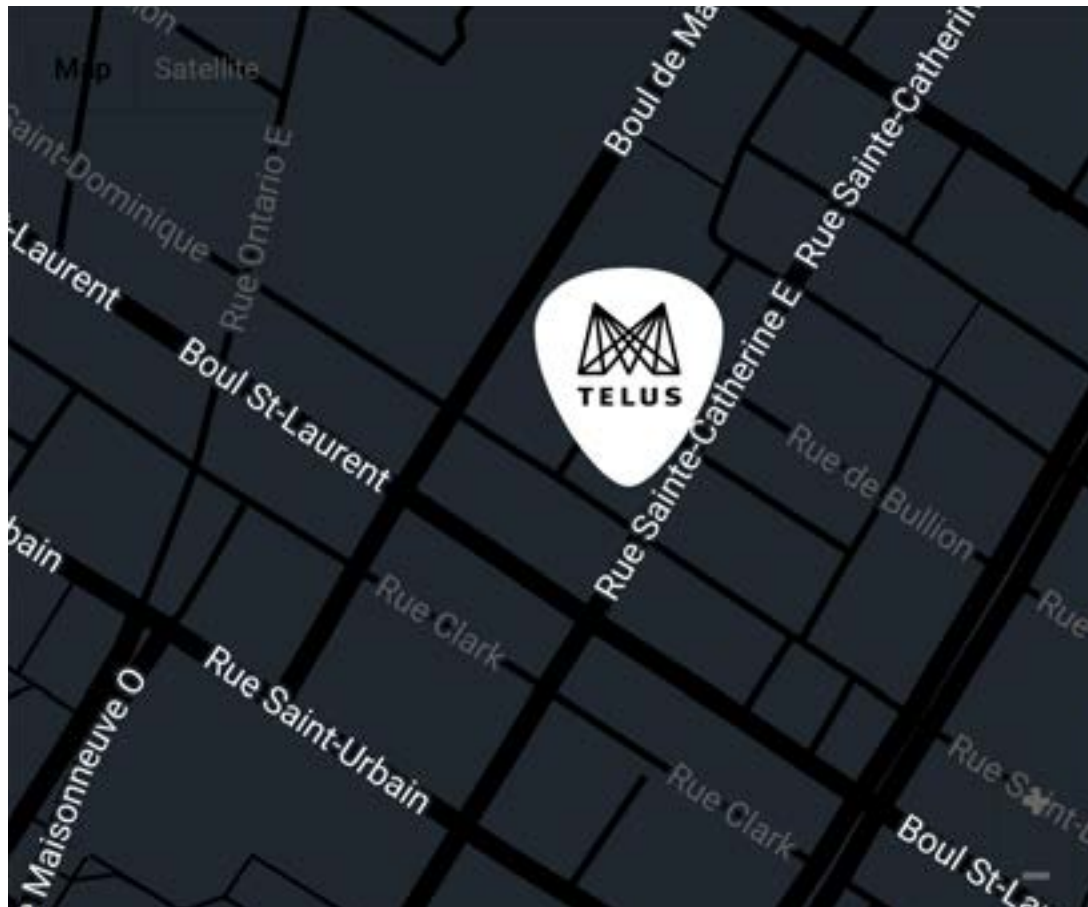
 Saint-Laurent

 MTELUS.COM

ADRESSE

Entrée principale

59, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
H2X 1K5



QUAI DE DÉCHARGEMENT / ENTRÉE DES ARTISTES

Accès via la rue Boisbriand (une rue au nord de la rue Sainte-Catherine Est), escalier bleu accessible par la rue Saint-Dominique, direction sud.

Distance de la scène :	12' 6" (3,84 m)
Niveau par rapport à la rue :	4' (1,2 m)
Hauteur :	12' (3,66 m)
Largeur :	5' 8" (1,77 m)

SALLE

Capacité

Debout :	2 300 personnes
Assis :	1 021 personnes
Banquet :	400 personnes
Cocktail :	1 200 personnes
Cabaret :	1 100 personnes (places assises et debout)

Panneau d'affichage

Hall d'entrée : 6' x 12" (1,82 m sur 0,34 m)

SCÈNE

Plancher en bois recouvert de linoléum noir

Ouverture du proscénium

Profondeur : 33' 2" (30' jusqu'au rideau de fond)

Largeur : 30' 10"

Coulisse : 18' de largeur x 24' de profondeur

Hauteur de la scène : 4' 7" (calculé à partir du sol)

Note : Il est possible d'installer des praticables pour allonger la scène lors de la présentation de concerts, défilés de mode, etc.

Cadre de scène (situé à 4' du devant de la scène)

Hauteur : 22' 8"

Largeur : 31' 10"

HABILLAGE DE SCÈNE

Rideaux

1 x rideau de fond noir, fermeture manuelle à l'allemande

1 x rideau de feu au cadre de scène

3 x sets de pendrions de chaque côté de la scène, amovibles sur rail

CONSOLES

Régie

La console de son est placée sur le plancher de danse et celle d'éclairage, derrière, sur le palier.

La régie est située à 60' du devant de la scène.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Éclairage

1 x 400A 3 phases cam-lock, coulisse jardin
1 x 100A 3 phases cam-lock, au sous-sol

Son

1 x 300A 3 phases cam-lock, coulisse cour
1 x 125A 3 phases cam-lock, au centre de la scène, faisant partie du 300A de coulisse cour.

ACCROCHAGE

Scène

1 grid de 33' x 21' avec 8 pipes à tous les 23-24" environ (veuillez vous référer au plan). 4 moteurs 1t.
1 pont 12" x 12" x 32' (en fond de scène, pour bannière seulement). 2 palans 1t.

Salle

1 pont FOH 16" x 16" x 32' situé à 13' 8' du devant de la scène. 2 moteurs 1t.
1 pont salle 16" x 16" x 32' situé à 37' du devant de la scène. 2 moteurs 1t.

LOGES

L'accès aux loges s'effectue de la scène, du côté cour ou du côté jardin.

Grande salle : 46' sur 17' (14,02 m sur 5,18 m)

Loge 1: 11' x 14' (3,35 m sur 4,27 m) avec lavabo

Loge 2: 11' x 14' (3,35 m sur 4,27 m) avec lavabo

Loge 3: 12' x 13' (3,66 m sur 3,96 m) avec lavabo

Plus: 1 bouilloire, 1 fer à repasser, réfrigérateur

Note: Deux douches et deux salles de toilette sont adjacentes à la grande salle.

Toutes les loges sont attenantes à la grande salle.

GRÉAGE

Gréage Scène

Le gréage peut se faire à partir du plafond (66') *.

* Note: Le gréage se faisant au plafond n'est pas possible partout, il est recommandé de vérifier auprès de notre DT.

Gréage Salle

* Note : Les charges maximales varient d'un endroit à un autre, il est recommandé de se renseigner auprès de notre DT.

ÉCLAIRAGE

Consoles

1 ETC express 48/96
1 GrandMA 2 Light
1 MA 2 Switch Ethernet
1 Note 8 MA 2

Gradateurs

48 gradateurs 2,4 K Strand
24 gradateurs 2k ETC
1 distribution 208V, 48 out

Projecteurs

4 Octo Splitter Theatrx
12 Martin Mac Quantum Profile
12 Clay Paky B-EYE K10 CC
12 Par Colorado 2 Quad Zoom
6 Clay Paky Stormy
8 Elation Cuepix Blinder WW4
1 Distro 208 V 48 Out
1 MDG atmosphere
10 @6 médium
10 ACL
20 Leko ETC (26/36/50)

Projecteur de poursuite

1 Aramis, HMI 2 500 W de Robert Juliat

ACCROCHAGE - SON

4' 6" du devant de scène, de chaque côté. Moteurs 2T

SYSTÈME DE SONORISATION

Boîtes de son :

18 DV DOSC

8 SB-218

10 LA 48 : amplificateurs L-Acoustics 2 voies 6 kW

1 DP 226 X, Over XTA 2 x 6 interface AES/EBU entrée

1 DP 224 X, Over XTA 2 x 4 interface AES/EBU entrée

1 lecteur CD

4 MTD 108a : boîtes de son délai, 1 LA 15 : amplificateur 4 canaux 380 W par canal

2 MTD 112 *front fill*

CONSOLES DE SON

FOH

AVID S6L 24D

56 input stagerack

8 local I/O

AAX DSP plugins

Moniteur

AVID S6L 24D

56 in

32 out

8 local I/O

AAX DSP plugins

MONITEURS

4 MTD 115b (4 mix)

Side fill, 4 D&B V8, 4 D&B V sub

2 SB 115

2 115 FM (2 mix)

10 MTD 112B (6 mix)

Note: Moyennant des coûts additionnels de 300 \$ pour l'utilisation des moniteurs

Micros

4 KM 184	5 Sennheiser MD421	8 E935
2 KM 185	5 Sennheiser MD441	6 E835
2 SM 81	3 EV 468	5 E845
10 SM 58	10 DI Klark Technik Active	7 E865
6 SM 57	6 DI Cable Factory Passive	4 E608
2 SM 91	3 E602	4 E905
4 SM 58 sans-fil	2 E901	10 E604
1 AKG C391	2 E902	6 E908
6 Sennheiser E609	1 RE20	6 E904
	4 E945	2 EW3000 sans fil

Pieds de micro

20 K&M grand noir
15 K&M petit

ÉQUIPEMENT/ACCESSOIRES

Accessoires

1 générateur à brouillard MDG Atmosphère
1 machine à fumée MDG Max 5 000
4 bases de boom en X
lot de tuyaux de différentes longueurs pour boom
6 T-Bar 5'
lot de sacs de sable
12 passe-fil

Praticables

Nous disposons d'un stock de praticables à pattes rondes et à pattes carrées.

Pattes rondes

4 praticables de 4' x 8'
8 pattes rondes de 12"
8 pattes rondes de 18"

Pattes carrées

6 praticables de 4' x 8'
36 pattes de 12"
36 pattes de 18"
12 pattes de 24"

ÉQUIPEMENT/ACCESSOIRES

Tourne-disques sans cartouche

3 Technics SL1200

Système d'interphone

Contrôle principal sur scène : Clear-Com, 2 canaux indépendants avec casques (6)

Note: L'équipement listé ci-haut peut être sujet à changement sans préavis.

Pour en vérifier la disponibilité, veuillez contacter notre directeur technique.

BAR M1

1 x Crown Cdi 4/600BL (ampli)

1 x BSS Blu50 (DSP)

1 x BSS EC-4BV (wall controller M-1)

2 x JBL AC299 (tops)

1 x JBL AC118S (Sub)

1 x Radial 5B5W (Wallmount DI)

1 x BSS EC-V (wall controller MTELUS)

Environnement sans fumée

Depuis le 31 mai 2006, il est interdit de fumer dans les endroits publics incluant les bars, restaurants et les établissements culturels. Voici un résumé rapide de la loi provinciale Québécoise :

Article 2

Il est interdit de fumer dans un établissement culturel. (Incluant l'ensemble du MTELUS et ses loges)

Article 42

Toute personne qui ne respecte pas l'article 2 recevra une amende pouvant aller de 50\$ à 300\$ pour une première offense et de 100\$ à 600\$ pour une seconde offense.
(Le personnel de sécurité est en droit de donner ces amendes.)

Article 43

L'administration de la salle de concerts peut se voir amender de 400\$ à 4 000\$ pour une première offense, et de 1000\$ à 10 000\$ pour une seconde offense si elle est jugée responsable de ne pas avoir fait respecter la loi.

Équipement de protection individuelle

Conformément à la réglementation provinciale, veuillez noter que lors des montages et des démontages, toute personne qui travaille, ou supervise du travail sur la scène doit obligatoirement porter des chaussures à embout d'acier.

Effets de flammes, jeux de feu et effets pyrotechniques

Le producteur d'un événement qui désire retenir les services d'un manipulateur de flammes (cracheur ou jongleur de feu) doit, au préalable, obtenir une autorisation écrite de la direction du MTELUS et un permis du Service des incendies de la ville de Montréal. Les effets de flamme ne sont pas définis comme explosif selon la Loi sur les explosifs.

Les détails complets concernant le type d'effets, la séquence d'utilisation et un plan de la scène seront exigés. Un essai test, avant la prestation, sera également exigé. De plus, le manipulateur d'effets doit détenir le niveau de certification requis conformément à la législation fédérale.

En l'absence d'un permis et d'une certification valide du service des incendies, la Direction devra empêcher la tenue d'effets.

Des frais peuvent être exigés pour le ménage, la remise en place de la salle ou pour tout dommages causés par une prestation.

Sources d'inflammation

Il est interdit de produire des flammes nues, des étincelles ou de la chaleur à l'aide d'un dispositif. Les chandelles et les lampes à paraffine doivent faire l'objet d'une demande d'approbation auprès du Locateur. Elles devront être montées sur des supports incombustibles et être placées dans un récipient dépassant, au minimum, de 3,8 cm (1,5 po) la hauteur de la flamme.

Ignifugation

Le Locataire doit ignifuger tous les éléments scénographiques utilisés dans les lieux loués afin de s'assurer que les matériaux passent le test de l'exposition à la flamme d'allumette de la norme NFPA-701, « Fire tests for Flame-Resistant Textiles and Films ». La Direction se réserve le droit d'effectuer ce test en tout temps afin de s'assurer de l'efficacité de l'ignifugation.

Accrochage (Rigging)

Le Locateur doit approuver les accrochages de tous types : Artistiques, acrobatiques ou équipements. Dans certains cas un plan approuvé par un Ingénieur sera exigé.

Accès à la scène et sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la scène n'est possible qu'en présence d'un ou plusieurs membres du personnel du Locateur.